

INTERESSEMENT :

Une réunion avec les syndicats signataires (FO, cfdt et cfe-cgc) a eu lieu ce jour.

Les Calculs sont en cours de finalisation mais les tendances pour l'exercice 2022/2023 sont désormais connues : **Globalement les résultats, en termes de prime sont « similaires ».**

Nous constatons que, si les résultats sur certains critères (*sur VPF*) poussent la prime à la baisse (*Frais Généraux 0% de résultat*), les résultats financiers ainsi que l'augmentation de la masse salariale (*qui entrent en jeu aussi dans les calculs*) poussent à la hausse...

Bref la baisse d'un élément est « neutralisée » par la hausse d'un autre !

L'estimatif, non finalisé, concernant VPF donne un montant moyen de prime compris **entre 2000 et 2200 euros bruts environ** pour un salarié présent toute l'année toutes catégories professionnelles confondues.

Comme annoncé dans une précédente communication, il est à noter qu'un avenant pour la dernière année de l'accord triennal (2023/24) est en cours de négo car l'accord signé était devenu inapplicable suite à la création récente d'une nouvelle filiale française du groupe Alstom, AH, « embarquant » une partie des salariés du siège d'Alstom Transport SA. **FO rappelle que s'il n'y a pas d'accord il ne peut y avoir de prime d'intéressement.**

DISTRIBUTION FETES DES PERES/FETES des MERES :

À la suite d'une décision intersyndicale unanime donner 100€ de chèques vacances en supplément, à chaque salarié embauché, de ce qui était initialement prévu (cadeau plus un bon d'achat). Cette décision avait été prise (à l'unanimité des élus des syndicats FO, CFE-CGC & CGT) afin d'utiliser un gros reliquat de budget.

Côté FO nous nous félicitons de l'accord de nous avons signé sur la répartition des budgets des CSE entre les établissements d'ALSTOM Transport SA !

Celui-ci a eu pour effet d'augmenter de façon très significative le budget concernant VPF grâce à un calcul beaucoup plus juste basé sur les effectifs (accord signé par FO, CFE-CGC, CFDT).

HEURE D'INFORMATION SYNDICALE PAYEE :

Le syndicat FO remercie les salariés présents le mardi 23 mai qui ont assisté à notre une heure d'information payée sur un important sujet à savoir la nouvelle convention collective et notamment la classification.

Vu les « fake-news » circulant sur le sujet cette réunion était importante, à commencer par le fait que nous avons pu avoir des questions « en direct » auxquelles nous avons pu répondre avec les informations dument vérifiées...

Le syndicat FO s'engage, au prorata du nombre de nos élu(e)s qui seront issu(e)s des toutes prochaines élections de réaliser des permanences pour les salariés, notamment au sujet des « *fiches descriptive d'emploi* » et des « *classifications* » sujets sur lesquels plusieurs de nos membres ont été spécialement formés.

